

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif à la défense devant les tribunaux administratifs du ministère de la défense.

Du 29 décembre 2006

NOR D E F D 0 7 0 0 0 7 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 9 juin 2006 (JO n° 134 du 11 juin 2006, texte n° 13 ; JO/194/2006).

Texte modifié :

Arrêté du 26 décembre 2000 (JO du 30, p. 21049 ; BOC, 2001, p. 229 ; BOEM 460.2.4) modifié.

Référence de publication : JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 10; JO/15/2007.

La ministre de la défense,

Vu le décret n° 2006-903 du 19 juillet 2006 portant création d'un tribunal administratif à Nîmes et modifiant le code de justice administrative ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 modifié relatif à la défense devant les tribunaux administratifs du ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1er. À la rubrique « Marine » de l'annexe à l'arrêté du 26 décembre 2000 susvisé, l'alinéa suivant est ajouté à la liste des tribunaux administratifs relevant de la direction du commissariat de la marine de Toulon : « Nîmes ».

Art. 2. La directrice des affaires juridiques, le directeur central du commissariat de la marine et le directeur du commissariat de la marine à Toulon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 2006.

Michèle ALLIOT-MARIE.